



15" CYALUME® Lightstick

Bâton lumineux CYALUME® 40cm



Lumière froide,
100% fiable, toujours prête à l'emploi,
sans étincelle, ni flamme, ni émission de gaz,
sans entretien et totalement autonome.

**VERSIONS
VISIBLES
OU
INFRA-ROUGE**

360° D'ÉCLAIRAGE ASSURÉ

- ÉCLAIRAGE DE SECOURS
- LUMIÈRE DE MAINTENANCE
- MARQUAGE DE ROUTES
- SIGNALISATION DE DANGERS

Suggestions d'utilisation

- Balisage de terrain d'atterrissage et de largage
- Balisage de zone de tirs
- Opérations de déminage
- Signalisation des voies et issues de secours
- Travaux de maintenance en zone ATEX
- Illumination immédiate des lieux d'accident
- Contrôle routier nocturne
- Circulation routière de nuit
- ...



 **CYALUME®**
TECHNOLOGIES

Don't be Caught in the Dark®

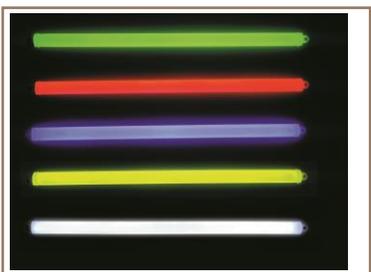
Cyalume Technologies SAS
295 Rue Mayor de Montricher
ZI Les Milles – CS 40435
13591 Aix-en-Provence Cedex 3 - France
P: +33 442 371 780 - F: +33 442 371 799
info-europe@cyalume.com · www.cyalume.eu

15" CYALUME®

Bâton lumineux CYALUME® 40cm



1 anneau



Mode d'emploi



Plier



Agiter

Durée d'illumination	Couleur	Code 20 pièces/carton	NSN
12 Heures	Vert	NC	6260-01-247-0362
	Rouge	NC	6260-01-265-0612
	Jaune	NC	6260-01-265-0613
8 Heures	Bleu	NC	6260-01-265-0614
	Blanc	NC	6260-01-247-0367
	Infra-rouge **	NC	6260-01-396-1708
3 Heures	Infra-rouge **	NC	6260-01-247-0366

Conditionnement

Individuel	Emballage individuel sous film barrière noir Dimensions: 45 cm x 5 cm x 1.8 cm Poids de l'emballage: 14.7 g Poids emballé: 100,5 g
Carton de 20 pièces	Dimensions: 43 x 15 x 10 cm Poids brut: 2,4 kg
Sous-conditionnement de 5 pièces	Boîte cartonnée Longueur: 42,5 cm Largeur: 7 cm – Hauteur: 4,3 cm Poids de l'emballage: 565 g

Informations sur les substances chimiques

Famille chimique	Conteneur en plastique renfermant un activateur et une ampoule en verre de solution oxalate. Phthalate free: produit ne contenant aucun phthalate.
Composants	Polyéthylène, verre, agent chimio-luminescent, activateur. La fiche de données sécurité confidentielle est disponible pour les clients Cyalume uniquement.
Réglementation	Selon la réglementation EU 76/769/CE – amendement 28 Mai 2002, les substances chimiques sont sans « DBP » (Dibutylphthalate). Toutes les substances contenues dans nos articles et soumises à un pré-enregistrement selon la réglementation REACH ont été déclarées dans les délais impartis. Certifications et renseignements disponibles sur demande. Articles IR nécessitant un DSP-83 + End User Statement sous réserve d'acceptation du Gouvernement Américain
Classification ONU/ Substances Dangereuses	Non dangereux, non explosif, non toxique, non inflammable

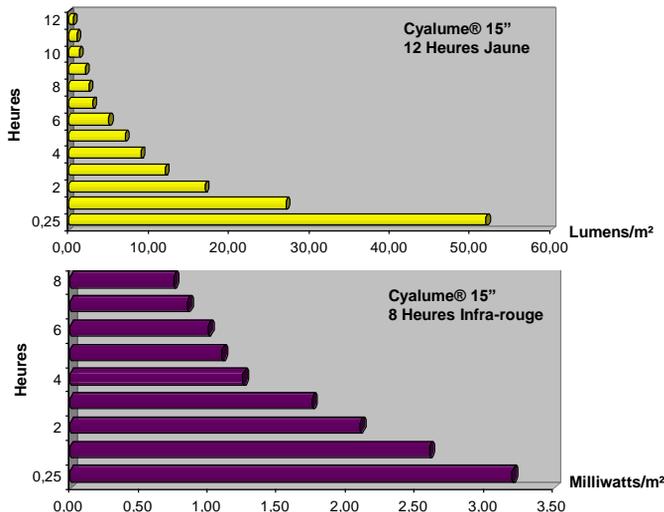
Données techniques

Dimensions	Longueur: 410 mm Diamètre: 18 mm Poids: 95 g Diamètre de l'anneau d'attache: 4.5mm
Forme	Le bâton lumineux Cyalume® a une forme cylindrique et un anneau d'attache.
Durée de vie	4 ans 3 ans pour les bâtons infra-rouge
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> · Visibilité: jusqu'à 1,6km * · Illumination à 360° · Non-inflammable · Ne génère ni flamme, ni étincelle, ni chaleur, ni gaz · Totalelement autonome: fonctionne sans pile · Etanche (peut être immergé), flottable <p>Mode et précautions d'emploi disponibles dans la langue de votre choix</p>



Intensité lumineuse

CONFIDENTIEL



Tous les tests sont conduits à une température de 24°C +/- 1°C
Performances des autres coloris disponibles sur demande. Valeurs moyennes non-contractuelles.

Date de dernière mise à jour: 01.07.2010

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

*Les distances de visibilité sont données à titre indicatif; cette mesure dépendant de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, l'acuité visuelle...